AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2770
FR0000053142-FS1219

12 décembre 2016

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FAIVELEY TRANSPORT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 décembre 2016, complété notamment par un courrier reçu le 9 décembre 2016, le groupe familial Faiveley a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 novembre 2016, les seuils de 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société FAIVELEY TRANSPORT et détenir 1 285 actions FAIVELEY TRANSPORT représentant autant de droits de vote, soit 0,01% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Financière Faiveley	0	0	0	0
Famille Faiveley Participations	0	0	0	0
Thierry Faiveley	1 285	0,01	1 285	0,01
François Faiveley	0	0	0	0
Erwan Faiveley	0	0	0	0
Total famille Faiveley	**1 285**	**0,01**	**1 285**	**0,01**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions FAIVELEY TRANSPORT hors marché, au profit de la société Wabtec France[2].

À cette occasion, la société Financière Faiveley a franchi en baisse les seuils de 50% des droits de vote et 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société FAIVELEY TRANSPORT et la société Famille Faiveley Participations a franchi en baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FAIVELEY TRANSPORT.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 14 756 996 actions représentant 15 136 278 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment communiqués des sociétés FAIVELEY TRANSPORT et Wabtec en date du 1er décembre 2016 et D&I 216C2704 du 2 décembre 2016.